

## **SÉANCE DU 22 MAI 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux mai à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrezel, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur RÉMOND Bruno, Maire.

### **PRÉSENTS :**

Mme DUBOIS Véronique,  
MM. BRIAIS Denis, GRANDAY Alexandre, LEMAITRE Yves, OLIVEIRA Paulo  
et RÉMOND Bruno.

### **POUVOIRS :**

Mr GILET Clément à Mr RÉMOND Bruno,  
Mme ANTOINE Michèle à Mr LEMAITRE Yves.

### **ABSENTS EXCUSÉS :**

Mmes ANTOINE Michèle et TANNÉ Chantal,  
MM. CARDENNE Marc, MASTROLIA Francis, GILET Clément.

### **SECRÉTAIRE :**

Mr GRANDAY Alexandre.

Le compte rendu de la séance du onze avril ayant été adressé à chacun des membres du Conseil, Monsieur le Maire demande si des questions subsistent. Aucune observation n'étant soulevée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

### **INTERCOMMUNALITÉ**

Suite à une réunion commune avec le Conseil Municipal de Champeaux et les représentants de la Communauté de Communes de la Brie Nangisienne, le Conseil Municipal délibère de nouveau pour demander son rattachement à la Communauté de Communes de la Brie Nangisienne.

### **CCBRC**

Le Conseil Municipal délibère afin que notre Communauté de Commune actuelle adhère au syndicat mixte Seine-et-Marne numérique.

### **AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016 DE LA M14**

Suite à une erreur sur la délibération envoyée en Préfecture, le Conseil Municipal prend une nouvelle délibération.

### **RECEVEUR MUNICIPAL**

Suite au changement de receveur municipal, le Conseil Municipal approuve l'indemnité de 279,74€ versé à celui-ci.

### **SDESM**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune de Saint Fargeau-Ponthierry au SDESM.

### **FEU D'ARTIFICE**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis de la société Soir de Fête pour le feu d'artifice de la commune pour un montant de 3354€ TTC.

### **ÉLECTIONS LÉGISLATIVES**

Le Conseil Municipal organise les permanences pour les élections des 11 et 18 juin prochain.

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30.*